

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 356

présenté par

Mme Mazetier, M. Cherki, M. Arnaud Leroy et M. Premat

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 67, après le mot :

« pluraliste »,

insérer les mots :

« et paritaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.